



- Legende**
- Zone UA : Zone urbaine dense des villages
  - Zone UB : Zone urbaine pavillonnaire
  - Zone UE : Zone urbaine accueillant des équipements
  - Zone UX : Zone urbaine accueillant des activités économiques
  - Zone UK : Zone urbaine accueillant un camping
  - Zone AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat
  - Secteur Ap : Secteur agricole d'intérêt paysager
  - Zone A : Zone agricole
  - Bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial pour lesquels est autorisé le changement de destination au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
  - Zone N : Zone naturelle
  - Secteur Ne : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des équipements et des services publics ou d'intérêt collectif
  - Secteur Na : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des activités
  - Secteur Ni : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des activités de loisirs
  - Secteur Nk : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant les campings
  - Zone Nr : Zone naturelle correspondant aux espaces remarquables au sens de la Loi Littoral
  - Secteur No : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des installations ostréicoles au sein de l'espace remarquable au sens de la Loi Littoral
  - Emplacement réservé (Art. L123-2c du code de l'urbanisme)
  - Espace Bois Classé (Article L130-1 du code de l'urbanisme) : Bois
  - Espace Bois Classé (Article L130-1 du code de l'urbanisme) : Haies
  - Éléments de paysage (Article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme)
  - Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme)
  - Périmètre de protection autour des monuments historiques
  - Espace proche du rivage au sens de la Loi Littoral
  - Ouvrages de transport d'énergie électrique (gérés par RTE)
  - Constructions non reportées sur le cadastre numérisé
  - Permis de construire accordés

République Française - Département de la Charente-Maritime (17)

Commune de  
**BREUILLET**

**PIECE 4.0**  
**REGLEMENT GRAPHIQUE**  
PLANCHE ZOOM  
(1/2500ème)

Elaboration prescrite par la délibération du Conseil Municipal en date du : 13 août 2015

Plan Local d'Urbanisme arrêté en date du : 25 juin 2019

Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du : 27 février 2020

Modification simplifiée approuvée le : 25 mars 2021

Cachet de la mairie et signature de M. Le Maire :